



Arrêté CONC_2019_44

Le Président,

Georges CRISTIANI

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Aix-en-Provence, le mardi 4 juin 2019

Arrêté portant composition du jury des concours externe et interne d'accès au grade d'ingénieur territorial, session 2019.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône,

- **VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983** modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- **VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984** modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- **VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016** relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- **VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013** relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- **VU le décret n° 2016-201 du 26 février 2016** portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- **VU le décret n° 2016-206 du 26 février 2016** fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux,
- **VU le décret n° 2006-1695** du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
- **VU l'arrêté du 27 février 2016** fixant le programme des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement des ingénieurs territoriaux et de l'examen professionnel prévu au 1° de l'article 10 du décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- **VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007** modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès au corps et cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

- **VU le décret n° 2018-238 du 3 avril 2018** relatif aux modalités d'organisation des concours externes de certains cadres d'emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale pour les titulaires d'un doctorat,
- **VU l'arrêté du 19 juin 2007** modifié fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,
- **VU le recensement des besoins** effectué par les Centres de Gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- **VU l'arrêté CONC_2018_63 du 25 octobre 2018** portant ouverture par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône et pour le compte des Centres de Gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, des concours externe et interne d'accès au grade d'Ingénieur Territorial, session 2019.
- **VU l'arrêté CONC_2018_66 du 19 novembre 2018 modifiant l'arrêté CONC_2018_63 du jeudi 25 octobre 2018** portant ouverture par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône et pour le compte des Centres de Gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, des concours externe et interne d'accès au grade d'Ingénieur Territorial, session 2019.
- **VU l'arrêté CONC_2019_37 du 23 mai 2019 modifiant l'arrêté CONC_2018_63 du 25 octobre 2018** portant ouverture par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône et pour le compte des Centres de Gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, des concours externe et interne d'accès au grade d'Ingénieur Territorial, session 2019.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le jury des concours externe et interne d'accès au grade d'Ingénieur territorial est composé de la façon suivante :

Président :

- ✓ **Madame Pascale VERNE**, Chef de Projet Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, (collège des personnalités qualifiées),

Président suppléant :

- ✓ **Monsieur Marc FOVEAU**, Directeur Adjoint des services techniques, Mairie d'Aix-en-Provence, (collège des fonctionnaires),



Membres du jury :

<i>PRÉNOM / NOM</i>	<i>FONCTION / COLLECTIVITÉ</i>
Collège des Élus	
Béatrice ALIPHAT	Maire de Saint-Mitre-les-Remparts
Mary-Christine BERTRANDY	Adjointe au Maire - Mairie de Sausset-les-Pins
Dominique BUCCI	Adjoint au Maire - Mairie des Pennes-Mirabeau
Laurent RICHIER	Adjoint au Maire - Mairie de Saint-Sauveur-sur-Tinée
Collège des Fonctionnaires	
Gérard CAMBON	Directeur de service -Mairie de Marseille
Franck QUENAULT	Chargé de mission – Région Sud PACA
Marie RAYNAL	Représentante du personnel de la catégorie A
Collège des Personnalités Qualifiées	
Jean-Marc BONINO	Représentant du CNFPT
Agnès BRUNET	Chef de service - Service de Gestion des Services Publics Eau et Assainissement – Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
Christian MARCY	Chef de service Génie Civil et Process -Territoire Marseille Provence - Métropole Aix-Marseille-Provence

ARTICLE 2 : Sous l'autorité du jury, des examinateurs associés pourront être désignés par arrêté, en plus des membres du jury mentionnés ci-dessus, pour participer aux épreuves obligatoires et facultatives d'admission.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site Internet et affiché dans les locaux du CDG 13.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

ARTICLE 5 : La Directrice du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône est chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Département des Bouches-du-Rhône.

Georges CRISTIANI